

SEANCE du 29 avril 2008

L'An deux mil huit, le quatorze avril, à dix-huit heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de Moirax, dûment convoqué, s'est réuni à
la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Henri TANDONNET, Maire
de Moirax

Date de la convocation : 10 avril 2008

Présents : Monsieur Henri TANDONNET, Maire
Monsieur Jean-Louis MONTAGNINI, 1^{er} adjoint
Monsieur Michel CASAGRANDE, 2^{ième} adjoint
Madame Catherine TENCHENI, 3^{ième} adjoint
Monsieur Jacques CAZOR, 4^{ième} Adjoint
Messieurs Daniel MURIEL, Louis JALLAIS, Gérard
PENIDON, Patrick LHOMME, Philippe GALAN,
Théo BRAAK et Mesdames Mariette SEMELIN, Marie-
Claude BARBE, Marie-Hélène CRANSAC et Christine
BAREL

Absents : Monsieur Théo BRAAK et Mesdames Christine
BAREL et Marie-Hélène CRANSAC

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe GALAN

ORDRE DU JOUR :

1° - / Choix de l'emprunt pour le financement de la construction de la salle des fêtes

* Questions diverses

SEANCE du 29 avril 2008

1° - / Choix de l'emprunt pour le financement de la construction de la salle des fêtes

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que pour financer les travaux de construction de la nouvelle salle des fêtes avec vestiaires sportifs, il est opportun de recourir à l'emprunt, conformément aux décisions budgétaires prises lors du vote du Budget Primitif 2008.

Il rappelle également qu'en vertu du plan de financement de cette opération dont le coût total s'élève à 2 092 872 € TTC, des subventions seront attribuées à la commune pour 399 725 € et une recette de 315 064 € correspondant au fond de compensation de la TVA sera aussi versée à la commune.

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée qu'il y a lieu en conséquence de prévoir le financement de cette opération en ayant recours à trois emprunts :

- 1° / un prêt relais pour financer l'avance des subventions d'un montant de 370 000 euros (30 000 euros ayant déjà été perçus par la collectivité en début d'année)
- 2° / un prêt relais pour financer l'avance de la TVA d'un montant de 315 064 euros
- 3° / un prêt à long terme d'environ 1 200 000 euros pour financer le coût des travaux

Il précise que quatre établissements bancaires ont été sollicités pour la remise d'offres de prêt : le Crédit agricole, la Caisse d'Epargne, Dexia CLF et la Banque Populaire, cette dernière ayant remis les offres de prêt relais au meilleur taux.

Monsieur le Maire donne donc lecture en tous ses termes du contrat de prêt relais « subventions » n° 07029844 de la Banque Populaire et en précise les principales caractéristiques :

- Montant du prêt : 370 000 euros
- Durée : 24 mois
- Type de taux : fixe
- Montant du taux : 3.63 %
- Périodicité : annuelle
- Frais de dossier : 0.00
- Pas d'indemnité de remboursement anticipé partiel ou total

Il donne ensuite lecture en tous ses termes du contrat de prêt relais « TVA » n°07030167 de la Banque Populaire et en précise également les principales caractéristiques :

- Montant du prêt : 315 064 euros
- Durée : 36 mois
- Type de taux : fixe
- Montant du taux : 3.69 %
- Périodicité : annuelle
- Frais de dossier : 0.00
- Pas d'indemnité de remboursement anticipé partiel ou total

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance en tous ses termes des propositions établies par la Banque Populaire et après en avoir délibéré, décide :

SEANCE du 29 avril 2008

- de contracter auprès de cet établissement un prêt relais « subventions » de 370 000 euros et un prêt relais « TVA » de 315 064 euros dans les conditions définies ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces deux contrats de prêt relais (copie ci-jointe) ainsi qu'à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de règlement sans mandatement préalable (ci-jointe) des annuités de ces deux prêts avec la Banque Populaire et la Trésorerie d'Agen Municipale
- de délibérer sur les propositions du prêt à long terme de 1 200 000 euros à l'occasion d'une prochaine séance

*QUESTIONS diverses :

A – Désignation des délégués communaux aux différentes commissions de la communauté de communes du Canton de Laplume en Bruilhois :

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que suite au renouvellement des assemblées délibérantes des 9 et 16 mars derniers, il y a lieu de procéder à la désignation des délégués communaux aux différentes commissions de la communauté de communes du Canton de Laplume en Bruilhois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne les délégués suivants :

A la commission communication

- sous-commission « magazine communautaire »
 - o délégué titulaire : Jacques CAZOR
 - o délégué suppléant : Philippe GALAN
- sous-commission « site internet »
 - o délégué titulaire : Louis JALLAIS
 - o délégué suppléant : Philippe GALAN

A la commission environnement

- sous-commission « ordures ménagères »
 - o délégué titulaire : Jean-Louis MONTAGNINI
 - o délégué suppléant : Patrick LHOMME
- sous-commission « agriculture »
 - o délégué titulaire : Michel CASAGRANDE
 - o délégué suppléant : Louis JALLAIS

SEANCE du 29 avril 2008

A la commission technique

- sous-commission « voirie et travaux »
 - o délégué titulaire : Daniel MURIEL
 - o délégué suppléant : Patrick LHOMME

- sous-commission « hygiène, sécurité et accessibilité »
 - o délégué titulaire : Christine BAREL
 - o délégué suppléant : Jean-Louis MONTAGNINI

A la commission Jeunesse et sports

- sous-commission « petite enfance (crèches et RAM) »
 - o délégué titulaire : Marie-Claude BARBE
 - o délégué suppléant : Catherine TENCHENI

- sous-commission « enfance, jeunesse et sports (CLSH, adolescents, subventions sportives) »
 - o délégué titulaire : Théo BRAAK
 - o délégué suppléant : Marie-Hélène CRANSAC

B – Désignation d'un correspondant à la chambre d'agriculture :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Président de la Chambre d'agriculture en date du 10 avril 2008 demandant aux communes, suite au renouvellement des assemblées délibérantes des 9 et 16 mars derniers, de bien vouloir désigner un correspondant local à la chambre d'agriculture.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner Monsieur Louis JALLAIS comme correspondant local titulaire à la chambre d'agriculture et Monsieur Michel CASAGRANDE comme correspondant local suppléant.

C – Désignation d'un correspondant défense :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier électronique du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bruilhois demandant aux communes adhérentes de bien vouloir désigner deux délégués (un titulaire et un suppléant) suite au renouvellement des assemblées délibérantes des 9 et 16 mars derniers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de désigner Monsieur Michel CASAGRANDE comme délégué titulaire et Monsieur Gérard PENIDON comme délégué suppléant.

SEANCE du 29 avril 2008

D – Election de délégués communaux au Syndicat hydraulique du Bruilhois :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune de Moirax a participé en 2006 et 2007 à l'étude hydraulique sur les bassins versants du Bruilhois menée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Bruilhois siégeant à Roquefort.

A l'occasion du renouvellement des assemblées délibérantes, le dit syndicat demande à la commune de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne :

- Monsieur Gérard PENIDON en qualité de délégué titulaire
- Monsieur Michel CASAGRANDE en qualité de délégué suppléant

E – Voirie :

Monsieur le Maire passe en revue les principaux points noirs de la voirie qu'il reste à améliorer sur l'ensemble du territoire communal, en particulier en bordure du chemin départemental n°268 (problème d'écoulement des eaux pluviales dans le secteur de Jean de Vidau, demande d'encochement d'un particulier à Bois de Lamarque, ...). Il constate néanmoins que l'état général de la voirie communale s'est très sensiblement amélioré ces dernières années et considère que la commune a aujourd'hui pratiquement rattrapé son retard dans ce domaine, même si un effort régulier doit être poursuivi.

Monsieur Daniel MURIEL fait part, à présent, à l'Assemblée de la dernière discussion ayant eu lieu à la Communauté de Communes du Canton de Laplume en Bruilhois sur la répartition des crédits affectés aux travaux d'entretien et d'investissement sur la voirie communale du canton. Il précise que pour l'année 2008 une somme de 239 486 euros a été allouée par l'EPCI aux neuf communes pour la réalisation des dits travaux.

Cette enveloppe globale se répartit sur chaque commune en tenant compte de 3 critères qui sont la population de la commune, le potentiel fiscal et la longueur de la voirie.

Actuellement, chaque critère entre à parts égales dans le calcul de la répartition (soit 33%), conformément à ce qui se faisait avec le syndicat de voirie d'Agen Sud (SIVAS). Aujourd'hui, il est envisagé de calculer la participation en tenant compte de la population de la commune à hauteur de 30 %, du potentiel fiscal à hauteur de 20 % et de la longueur de la voirie à hauteur de 50 %.

Monsieur Daniel MURIEL précise que cela n'engendrera pas de grands bouleversements pour la commune.

Monsieur PENIDON considère quant à lui que cette nouvelle répartition favorisera de manière excessive les communes à faible potentiel fiscal comme Marmont Pachas qui par ailleurs n'ont que peu de dépenses.

SEANCE du 29 avril 2008

F – Demande de location de la salle des fêtes par Clowenroute :

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre en date du 24 avril 2008 de Monsieur Guilhem JULIEN, animateur de « Clowenroute ». Il rappelle que cette association occupe la salle des fêtes ponctuellement depuis plusieurs années maintenant, dans le cadre d'atelier de clown organisés par et au profit de personnes handicapées mentales.

Monsieur JULIEN souhaite, à compter du 1^{er} septembre 2008, louer cette salle non plus de manière ponctuelle mais de manière permanente. Il fait ainsi deux propositions à la commune :

- 1^{ère} proposition : - louer la salle les lundis et mardis sur 9 mois (du 1^{er} octobre au 30 juin par exemple), soit durant 50 journées pour 500 euros (soit 10 euros la journée)
- 2^{ième} proposition : - louer la salle les lundi et mardis sur 9 mois + 5 week-ends et 10 demi-journées ponctuelles (le jeudi) pour 900 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est favorable à la deuxième proposition.

Cependant, Monsieur Gérard PENIDON recommande préalablement à toute décision de faire établir un diagnostic sur la sécurité du bâtiment. En effet, ce dernier considère qu'actuellement cette salle ne répond plus aux normes de sécurité en vigueur en raison notamment de la vétusté des installations électriques, des convecteurs, des issues de secours à revoir, etc. Cette salle peut donc présenter de réels dangers lors de son occupation par des particuliers ainsi que par des associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de suivre l'avis de Monsieur PENIDON et de faire établir préalablement à toute décision, des devis pour la réalisation d'un diagnostic complet sur la sécurité du bâtiment.

S'agissant des conventions d'occupation des salles communales, Monsieur le Maire précise qu'il reste à en formaliser certaines. Madame Mariette SEMELIN propose de s'occuper du projet de rédaction de ces actes.

Monsieur Louis JALLAIS poursuit sur le chapitre des associations en relevant que certaines associations s'apparentent aujourd'hui à de véritables entreprises qui emploie du personnel telles Amalgame, Klein d'œil ou encore l'atelier Buv'art.

Il pose donc la question de savoir si la commune doit continuer, en toute connaissance de cause, à mettre gratuitement à la disposition de ces associations une salle.

Monsieur le Maire explique que ces associations créent du lien dans le village et permettent dans certains cas d'avoir des retombées économiques pour la commune, comme cela a été le cas avec l'Auberge du Prieuré. Il rappelle ainsi que Monsieur et Madame TOURSEL ont repris l'Auberge grâce à l'information donnée par un membre de l'association Esprit Atelier.

Par ailleurs, il rappelle que ces associations en question ne bénéficient pas de régime de subvention.

SEANCE du 29 avril 2008

G – Soutien scolaire :

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée des nouvelles dispositions décidées par l'Inspecteur d'Académie concernant les écoles du département.

Cette mesure appelée « aide personnalisée » qui doit être mise en place à compter de la prochaine rentrée scolaire, consiste à instaurer dans chaque école des heures de soutien scolaire à raison d'une demi-heure par jour de classe. Cette demi-heure peut être calée le matin avant la classe, entre midi et deux ou après la classe. Ce choix doit être fait par le

Conseil de maîtres en liaison avec le Conseil Municipal dont l'avis est recueilli facultativement.

Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que le Conseil de Maîtres penche pour le créneau horaire : 13 h 30 – 14 h. Ainsi, les cours ne recommenceraient qu'à partir de 14 heures.

Monsieur le Maire laisse la parole aux conseillers pour connaître leur avis en précisant qu'il avait suggéré à Madame la Directrice que le soutien scolaire se fasse après les cours.

Madame Mariette SEMELIN précise que si l'on ne veut pas perturber le rythme biologique de l'enfant, il convient d'éviter le créneau 12 h – 14 h.

Le Conseil Municipal, après avoir débattu de cette question, conclut en considérant qu'il s'agit là finalement d'une question pédagogique et s'en remet donc à la sagesse et au professionnalisme du corps enseignant qui se chargera de consulter le conseil d'école.

Monsieur le Maire précise in fine que quelque soit le créneau horaire retenu, des modifications d'horaires du personnel communal affecté à l'école, devront être envisagées.

H – Projet « Printemps du théâtre »

Monsieur le Maire présente la demande de subvention exceptionnelle formulée par Madame Jeannine GIRONDIER rencontrée le 24 avril dernier à la Mairie.

Cette dernière sollicite de la commune une aide financière pour permettre la poursuite pour la 9^{ème} année consécutive de la manifestation dénommée « Printemps et Théâtre ». Ce projet culturel et pédagogique mené au profit des écoles d'Agen et alentours (dont l'école de Moirax) permet, avec l'aide de l'ODAC et de l'Inspection Académique entre autres, d'offrir aux écoliers un spectacle théâtral accompagné de différents ateliers au théâtre Ducourneau à Agen ainsi qu'un accompagnement artistique tout au long de l'année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

SEANCE du 29 avril 2008

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 euros pour aider au financement du projet « Printemps et théâtre »
- de prévoir cette dépense au BP de l'exercice 2008